



DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BÂLINES

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 MAI 2026**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
15	12	13

Vote
À l'unanimité
Pour : 13
Contre : 00
Abstention : 00

L'an 2026, le 26 mai à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Bâlines s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maire AUFFRET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18 mai 2026.

Présents : AUFFRET Max, AUFFRET Nathan, CAPITAINE Anne-Laure, CARMAUX Vanessa, CHEVALIER Alexandra, DUPONT Laurence, PASQUIER Thomas, PICHOU Quentin, RAIMBOURG Isabelle, ROULAND Patrice, SPOTBEEN Josette, WYART Rémy

Excusé(s) : ROCHARD Bertrand (pouvoir à AUFFRET Max)

Absent(s) : BOUCHERIE Aurore, CHENEAU Jérémy

Invité(s) :

Secrétaire de séance : DUPONT Laurence

Acte rendu exécutoire :

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 10/06/2026
ID : 027-212700363-20260526-BD20_2026-DE



BD20_2026 – DÉLIBÉRATION FIXANT LA LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, il convient de dresser une liste de 24 noms dans les conditions prévues par l'article 1650 du code général des impôts.



DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BÂLINES

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 10/06/2026
ID : 027-212700363-20260526-BD20_2026-DE

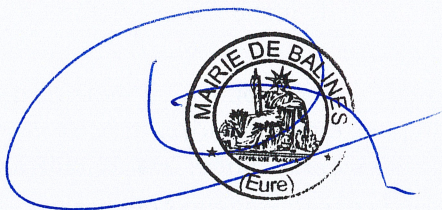


Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants de proposer les noms suivants :

ALAMO Fabienne	DUPONT Laurence	REGNIER Marie-Louise
CANAC Joël	HAREL Josette	ROCHARD Bertrand
CAPITAINE Anne-Laure	HECHT Françoise	ROULAND Patrice
CARMAUX Vanessa	MALLOT Jérôme	SIMOEIS Isabelle
CHARBONNEAUX Josiane	PASQUIER Marie-Françoise	SPOTBEEN Josette
CHEVALIER Alexandra	PASQUIER Thomas	SPRIET Jean-Charles
COLLARD Annie	PICHOU Quentin	THIELLEUX Guillaume
DEBORDEAUX Roselyne	RAIMBOURG Isabelle	WYART Caroline

Pour copie conforme
Bâlines, le 26 mai 2026

Le Maire
Max AUFFRET



La Secrétaire de séance
Laurence DUPONT